

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 1^{er} juin 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance ordinaire se tient à huis clos. L'enregistrement de cette séance sera disponible éventuellement sur le site internet de la Municipalité.

2020-06-124 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2020-06-125 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :
Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} juin 2020
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 4 mai 2020
Résolution: Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Rapport aux citoyens de la situation financière
Suivi : Droits de mutations immobilières : régularisation titre précaire
Achat d'ordinateurs et installation des logiciels

Sécurité publique et civile

Prolongation de délai : programme d'aide en sécurité civile
Réalisation de plan : douches et salles de bain de l'édifice communautaire

Transport routier et voirie locale

Résolution : contrat ponceau 9^e-et-10^e rang
Demande de l'Association des propriétaires du Chemin Létourneau
Résolution : Acceptation du prix du gravier
Résolution : rechargement de gravier
Résolution : Achats d'équipement pour garage municipal
Suivi : visite de l'ingénieur : ponceau de traverse Chemin Thibodeau
Installation d'un panneau d'arrêt : Rang B-et-C
Peinture de la remorque

Hygiène du milieu

Modalités d'utilisation de l'écocentre
Conception des formulaires : écocentre
Résolution : Début de la cueillette du compost
Résolution : Livraison bacs de compost

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Demande d'autorisation CPTAQ :

Loisirs, culture et édifice communautaire

Demande d'estimé : galeries de l'édifice communautaire
Honoraires : conception livre historique
Résolution : Paiement des comptes du 5 mai au 1^{er} juin 2020

Questions des élus et employés
Questions des citoyens
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2020-06-126 Dispense de lecture du procès-verbal du 4 mai 2020

Il est proposé par M. Martin Bussièrès
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2020-06-127 Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mai 2020.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2020. Le conseil municipal prend acte de ce document. La correspondance est disponible pour consultation.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2020-06-128 Rapport aux citoyens de la situation financière

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement que les élus confirment que le maire Daniel Talbot a déposé le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019, le tout dans les délais prescrits par la loi.

Voici les données vérifiées de l'année 2019 :

- Revenus de fonctionnement	+ 868 407 \$
- Dépenses de fonctionnement	- 890 566 \$
- Surplus accumulé non affecté prévu au budget 2018	+ 69 180 \$
- Affectations excédent de fonctionnement	+ 13 707 \$
- Amortissement des immobilisations	+ 69 653 \$
- Investissement du seuil TECQ	- 32 637 \$
- <u>Excédent de l'année 2019 (Surplus 2019)</u>	+ 97 744 \$

Adoptée.

Suivi : Droits de mutations immobilières : régularisation titre précaire

Pour faire suite à la demande édictée par la résolution 2020-04-83, la directrice générale informe les élus que certains terrains devant être acquis du ministère des Ressources naturelles par des contribuables se retrouvant avec des

immeubles avec titre précaire suite à la réforme cadastrale pourront être exonérés du paiement de la taxe sur mutation immobilière. Dans les cas où la situation est possible, une mention devra obligatoirement être inscrite au contrat d'acquisition.

2020-06-129 Achat d'ordinateurs et installation des logiciels

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à demander un estimé à des fins budgétaires pour l'achat et l'installation de deux nouveaux ordinateurs pour le bureau administratif.

Le serveur en place n'est pas sous la version de Windows 10 et le poste de l'adjointe administrative ayant plus de 10 ans, présente des déficiences intermittentes.

Il est convenu que la directrice générale obtienne un estimé une fois qu'elle aura les spécifications de PG Solutions, afin d'assurer la compatibilité de notre système d'exploitation avec nos logiciels de comptabilité et d'urbanisme.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Prolongation de délai : programme d'aide en sécurité civile

La directrice générale informe le conseil qu'elle a obtenu un délai de l'Agence de financement 9-1-1 pour retarder la réalisation des travaux dans le cadre de la subvention obtenue pour aménager des douches et salles de bain dans l'édifice municipal. Les travaux devront être terminés en juin 2021 au lieu du 31 octobre prochain.

2020-05-130 Réalisation de plan : douches et salles de bain adaptées pour l'édifice communautaire

Attendu que des travaux d'installation de douches et toilettes doivent être réalisés dans le sous-sol de l'édifice municipal afin de doter le centre communautaire des équipements requis pour répondre aux normes d'un centre d'hébergement en matière d'urgence;

Attendu qu'il est convenu également de faire modifier une salle de toilette du rez-de-chaussée afin que celle-ci soit adaptée pour les usagers à mobilité réduite;

Attendu qu'afin de procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux, il est pertinent de faire préparer des plans afin d'identifier les travaux à réaliser tant en structure, qu'en plomberie et électricité;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale, Mme Josée Vachon, à contacter un architecte pour la préparation de plans et devis afin de pouvoir procéder à un appel d'offres par invitation.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2020-06-131 Résolution : contrat ponceau 9^e-et-10^e Rang

Attendu que des travaux de remplacement de ponceaux au 9^e-et-10^e Rang à l'intersection de la Route 263 doivent être effectués;

Attendu que suivant un appel d'offres par invitation, dont l'ouverture a eu lieu le 30 mars 2020, le plus bas soumissionnaire pour les deux options demandées est : Excavations Gagnon et Frères de Disraeli;

Attendu que les prix soumis par cet entrepreneur sont les suivants :

Option A : Circulation en alternance : 66 447,84 \$

Option B : Fermeture complète de la route 62 078,31 \$

Attendu que le conseil choisit l'option A puisqu'il souhaite une circulation en alternance pour toute la durée des travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat de remplacement de ponceaux du 9^e-et-10^e Rang et de l'intersection de la Route 263 à Excavations Gagnon et Frères, au coût de 66 447,84 \$ plus taxes. Une circulation en alternance devra être maintenue pendant toute la durée des travaux.

Cette résolution fait office de contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Praxède et Excavations Gagnon et Frères Inc., les plans et devis réalisés par l'ingénieur Daniel Lapointe de la firme SNC Lavalin, portant le numéro de dossier 665463 font partie intégrante de la résolution.

Adoptée.

2020-06-132 Demande de l'Association des propriétaires du Chemin Létourneau (section privée)

Attendu la réception d'une requête de l'Association des riverains du Chemin Létourneau (section privée) nous demandant l'autorisation d'installer un dos-d'âne sur le tronçon public de ce chemin ;

Attendu que l'Association juge qu'il est opportun d'installer cet équipement à l'intersection de la voie publique et privée afin de ralentir la circulation et assurer la sécurité des villégiateurs;

Attendu que l'Association s'engage à assumer les frais d'achat de l'équipement et de la signalisation appropriée;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'Association des propriétaires du Chemin Létourneau à installer un dos-d'âne ainsi que la signalisation appropriée sur la propriété municipale en période estivale;

Cependant, cette autorisation sera valide suivant la signature d'une entente entre l'Association des riverains du Chemin Létourneau et la Municipalité de Sainte-Praxède, par laquelle l'association s'engage à assumer les coûts liés à l'achat du dos-d'âne et de la signalisation, ainsi qu'à son installation, son entretien et son démantèlement. La Municipalité devra être dégagée de toute responsabilité quant aux bris qui pourraient être occasionnés à ce dos d'âne et quant aux incidents qui pourraient survenir en raison de celui-ci. Il est entendu

que ce dos d'âne devra être conforme aux normes du ministère des Transports, autant par sa conception que par son installation.

Le maire et la directrice générale sont mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite entente à intervenir.

Adoptée.

2020-06-133 Résolution : Acceptation du prix du gravier

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de confirmer que les élus sont informés que le prix du gravier, à la tonne métrique offert par M. Labrecque Inc. est fixé à 12,75 \$, livré sur tout le territoire. Ce prix est valable pour du 0-1/2", 0-3/4" et 0-2.5".

En conséquence, un voyage de 12 roues contenant la charge maximum de 19,25 TM, revient à 245,43 \$ par voyage, plus 11,55 \$ de redevances, plus les taxes applicables. Donc, un grand total de 295,45 \$ par voyage.

Adoptée.

2020-06-134 Résolution : rechargement de gravier

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur à se procurer le gravier nécessaire chez M. Labrecque Inc. pour du rechargement dans les rangs principaux. Le matériel utilisé sera du 0-1/2", 0-3/4" ou 0-2.5", selon le choix de l'inspecteur en voirie. À titre indicatif, le nombre de voyages autorisés s'élève à 100 voyages et sera livré dans les chemins suivants :

11e Rang	2 voyages
12 ^e Rang	5 voyages
Chemin Giroux	5 voyages
Rang A	5 voyages
2 ^e Rang	4 voyages
Chemin Marjobert	3 voyages
Rang B-et-C	15 voyages
3 ^e Rang (Price)	3 voyages
Chemin Thibodeau	3 voyages
Chemin du Cimetière	2 voyages
9 ^e -et-10 ^e Rang	12 voyages
3 ^e Rang (Stratford)	5 voyages
Chemin Hameau (public)	5 voyages
Chemin Hameau (privé)	5 voyages
Chemin Létourneau (public)	6 voyages
Chemin Létourneau (privé)	6 voyages
Chemin Ally (privé)	3 voyages
Chemin Lacroix (privé)	11 voyages

Le gravier sera livré, sur tout le territoire, au coût de 12,75 \$ la tonne métrique, plus redevances, plus taxes. Le budget alloué pour le rechargement de gravier s'élève à 30 000 \$.

Aussi, il est convenu que l'inspecteur de voirie soit autorisé à louer une niveleuse disponible pour procéder à l'épandage du rechargement de gravier.

Adoptée.

2020-06-135 Résolution : Achat d'équipements pour garage municipal

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que les élus sont d'accord pour l'achat de différents équipements d'entretien pour la voirie et la camionnette.

Un budget de 600 \$ est alloué pour ces achats.

Adoptée.

Suivi : Visite de l'ingénieur : ponceau de traverse au Chemin Thibodeau

Suivant l'adoption de la résolution numéro 2020-05-110, l'ingénieur Daniel Lapointe s'est rendu sur le Chemin Thibodeau pour étudier la possibilité de remplacer et déplacer un ponceau de traverse municipal vis-à-vis la propriété située au 4683;

Selon l'ingénieur, il n'est pas essentiel pour le moment de remplacer ce ponceau. Au surplus, si le conseil voulait le changer d'endroit, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'environnement serait requise puisque ce ponceau canalise un cours d'eau.

Cependant, un nettoyage est recommandé. Il y a lieu également de vérifier si le fossé ne devrait pas être creusé pour assurer une meilleure circulation de l'eau.

Le conseil reporte la décision quant au nettoyage à pression du ponceau pour le moment puisque le nettoyage entraînerait l'obligation du propriétaire du 4683, Chemin Thibodeau de procéder lui aussi au nettoyage de la canalisation du cours d'eau sur sa propriété privée.

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2020-06-136 Installation d'un panneau d'arrêt Rang B-et-C

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire, à l'intersection du Rang B-et-C et du Chemin Thibodeau.

La directrice générale confirme aux élus qu'elle a obtenu la permission écrite du directeur du Parc national de Frontenac pour installer cette signalisation sur leur terrain.

Adoptée.

2020-06-137 Peinture de la remorque

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'embaucher Mme Samantha Talbot pour procéder à la peinture de la remorque municipale, au salaire minimum en vigueur. Un montant d'environ 150 \$ est alloué pour ce travail.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2020-06-138 Établissement des modalités d'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par les citoyens de la Municipalité de Sainte-Praxède

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède a conclu une entente avec la Ville de Disraeli relativement à l'utilisation de son écocentre, par les citoyens de la Municipalité de Sainte-Praxède et établissant les modalités et conditions relatives à cette utilisation;

Attendu que l'article 4 de ladite entente prévoit que la Ville facturera à notre Municipalité, un montant de 47 \$ pour chacune des visites effectuées par un de nos citoyens à son écocentre;

Attendu qu'afin d'encourager ses citoyens à disposer de leurs objets encombrants, la Municipalité de Sainte-Praxède croit qu'il est opportun d'offrir à tous ses citoyens un (1) accès gratuit à l'écocentre pour cette année;

Attendu qu'afin de contrôler cette gratuité, il est essentiel d'établir un système de coupons numérotés à remettre aux utilisateurs, préalablement à leur visite;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que les modalités suivantes soient établies pour l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par les citoyens et citoyennes, ainsi que par tous les propriétaires de résidences permanentes ou saisonnières de la Municipalité de Sainte-Praxède.

- Ils auront droit à un (1) accès gratuit à l'écocentre de la Ville de Disraeli pour l'année 2020. Pour toutes visites subséquentes, ils devront déboursier une partie des frais encourus, soit 47 \$ par visite;
- Préalablement à leurs visites à l'écocentre, ils devront se procurer au bureau de la Municipalité de Sainte-Praxède, un coupon prénuméroté qu'ils devront obligatoirement présenter au préposé à leur arrivée à l'écocentre;
- En surplus du coupon prénuméroté à présenter, ils devront à leur arrivée à l'écocentre, présenter une preuve de résidence ou de propriété (permis de conduire, compte de taxes, facture d'électricité, etc.);
- Ils devront respecter la liste des matières acceptées à l'écocentre, tel que plus amplement détaillée dans le dépliant produit à cet effet;
- Ils devront respecter les heures d'ouverture de l'écocentre, lesquelles seront établies par la Ville de Disraeli.

Adoptée.

2020-06-139 Conception des formulaires : écocentre

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de mandater Mme Véronique Jacques à concevoir le formulaire à transmettre à la population décrivant les règles et produits autorisés à l'écocentre de Disraeli.

Des honoraires de 100 \$ sont réservés pour le montage de ce dépliant qui sera modifié annuellement.

Adoptée.

2020-06-140 Résolution : Début de la cueillette du compost

Attendu la volonté du conseil municipal d'instaurer la cueillette de compost en 2020;

Attendu que l'état d'urgence sanitaire dû à la Covid-19 nous empêche d'organiser la rencontre d'information publique que nous avons planifiée pour expliquer plus en détail toutes les informations concernant cette nouvelle cueillette;

Attendu que malgré l'impossibilité d'organiser cette rencontre d'information publique, le conseil est d'avis de débiter tel que prévu la cueillette du compost;

Attendu que les élus conviennent qu'une fiche d'information, produite par Véronique Jacques précisant les matières pouvant être incluses dans le bac brun soit transmise aux contribuables lors de la livraison des bacs bruns de 240 litres et des bacs de cuisine;

Attendu que les cueillettes de compost débiteront le 17 juin prochain à raison d'une fois par semaine, le mercredi, jusqu'à la fin du mois d'octobre et qu'une cueillette mensuelle sera effectuée en novembre et décembre;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de débiter la cueillette des matières organiques à compter du 17 juin prochain et qu'en ce sens, un calendrier de cueillette des matières compostables soit fourni à tous les contribuables ainsi qu'une fiche d'information précisant les matières pouvant être disposées dans le bac brun.

Il est donc convenu que le maire et la directrice générale signent l'entente avec le Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) avec les dates précitées.

Adoptée.

2020-06-141 Résolution : Livraison bacs de compost

Attendu que le conseil municipal a accepté l'offre de service de TORA pour la cueillette et le transport des matières organiques jusqu'au 31 décembre prochain, par la résolution portant le numéro 2019-12-339;

Attendu que tel que convenu, l'entreprise TORA s'est occupée d'aller chercher les bacs à Thetford à l'automne 2019, pour les entreposer dans ses bâtiments;

Au surplus, il est opportun que ce soit cette entreprise qui s'occupe de livrer les bacs à chaque adresse en vue de débiter la cueillette des matières organiques;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la livraison des bacs roulants et de cuisine soit effectuée par l'entrepreneur TORA dans les prochains jours afin de débiter la cueillette du compost le 17 juin prochain. Il est convenu qu'un élu municipal devra se rendre disponible selon l'horaire de l'entrepreneur.

Le coût total pour la récupération des bacs, l'entreposage et la livraison porte-à-porte d'ici le 17 juin s'élève à 2 650 \$.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2020-06-142 Résolution : Appui à Gestion L.G.P. Inc **Demande d'autorisation à la CPTAQ**

Attendu que Gestion L.G.P. Inc. est propriétaire d'un immeuble situé au 559, Chemin des Roy à Sainte-Praxède portant le numéro de lots 5 689 241;

Attendu que c'est au moment du dépôt de la rénovation cadastrale que le lot portant le numéro 5 963 291 avec un titre précaire a été créé entre la rivière Sauvage et le terrain de Gestion L.G.P. et que cedit lot est apparu sur la fiche de propriété de Gestion L.G.P. Inc. ;

Attendu qu'afin de régulariser cette situation, Gestion L.G.P. Inc. doit acquérir le lot avec titre précaire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de l'offre de vente signée entre le ministère et Gestion L.G.P. Inc.;

Attendu que puisque le lot 5 693 291 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac est situé en zone agricole, une demande d'autorisation doit être demandée auprès de la Commission de la Protection du territoire du Québec (CPTAQ) avant d'en faire l'acquisition;

Attendu que la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ ne contrevient pas à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie la demande de Gestion L.G.P. Inc. auprès de la CPTAQ ayant pour but de clarifier le titre du lot 5 693 291 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Frontenac en faisant l'acquisition de celui-ci, puisque celle-ci ne contrevient pas aux règlements municipaux.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2020-06-143 Demande d'estimation : galeries de l'édifice communautaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de demander un estimé à Entreprises A.B. Inc. de Lambton pour refaire les galeries des sorties d'urgence de la salle communautaire et du bureau municipal, se trouvant sur le mur latéral du bâtiment.

Il est convenu d'obtenir le prix pour les paliers de galerie, rampes et mains courantes avec les mêmes caractéristiques que celles aménagées en façade de l'édifice communautaire.

Adoptée.

2020-06-144 Honoraires : livre historique de la Municipalité

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de confirmer qu'un contrat a été octroyé à Imprimerie commerciale de Thetford pour l'impression de 400 exemplaires du livre historique. Le prix est de 40 \$ par exemplaire, plus 125 \$ pour l'épreuve pour corrections.

La directrice générale avait été mandatée pour octroyer ce contrat par la résolution portant le numéro 2019-10-284, dont le budget s'élevait à 20 000 \$.

Il est également convenu de verser la somme de 500 \$ à Madame Véronique Jacques en guise d'honoraires pour le montage du livre.

Adoptée.

2020-06-145 Paiement des comptes au 1^{er} juin 2020

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 5 mai et le 1^{er} juin 2020, laquelle s'élève à 94 957,01 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des citoyens

2020-06-146 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 19 h 45.

Adoptée

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.